

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT

AIN

**Nombre de conseillers**

- En exercice : 19  
- Présents : 17  
- Votants : 19  
- Absents : 02  
- Exclus : 00

**Objet : Election des  
délégués au syndicat  
des eaux Dombes  
Côtière**

**N° : 2026-16**

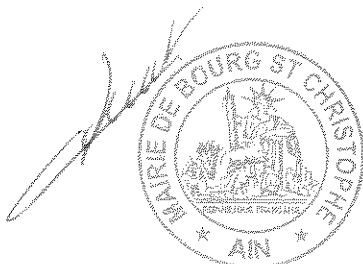
Accusé de réception  
en préfecture

001-210100541-  
20260322-delib202616  
DE

Date de réception  
préfecture :  
24/03/2026

Et publication sur  
le site de la  
commune le

24/03/2026



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **BOURG-SAINT-CHRISTOPHE**

Séance du vingt-deux mars deux mil vingt-six

Date de convocation : 18 mars 2026

Date d'affichage : 18 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mars à 10h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit de la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard PERRET, Maire.

Etaient présents : Bernard PERRET, Eric CHANAVAT, Séverine CHAUSSENDE, Daniel CHEVALLIER, Françoise DA SILVA, Moïse DA SILVA, Marjorie DE BARROS, André FAVRE, Mickaël GUERIN, Marc JANODY, Jacques MARCY, Patrick MOUSSERIN, Barbara PERNIN, Camille PESTEL, Séverine PIOT, Laëtitia SAPET, Raphaëlle TEULET

Etaient excusés et ont donné pouvoir :

Mathieu ARIAS pouvoir à Françoise DA SILVA  
Estelle JANIN pouvoir à Camille PESTEL

Absent excusé : Néant

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Patrick MOUSSERIN

M. le Maire explique à l'assemblée que par arrêté préfectoral du 27 décembre 2019, M. le Préfet de l'Ain a décidé de la création du syndicat des eaux Dombes Côtière par fusion du syndicat intercommunal des eaux de Faramans - Rignieux-le-Franc - Saint-Eloi et du syndicat des eaux de Meximieux et de la Côtière. Le syndicat a pour objet l'alimentation en eau potable sur l'ensemble de son territoire, comprenant la production, le stockage, le transport et la distribution d'eau.

Il convient de procéder à l'élection des délégués conformément à l'article 5 des statuts qui prévoit pour la commune de Bourg Saint Christophe 2 délégués.

VU les articles L5211-6, L5211-8 du code général des collectivités territoriales ;

M. le Maire propose que le Conseil Municipal :

- **PROCEDE** à l'élection de deux délégués représentant la commune de Bourg Saint Christophe au sein du Conseil Syndical du Syndicat des eaux Dombes Côtière,

- **PROCLAME** élus les membres suivants :
- Monsieur PERRET Bernard (15 voix)
- Monsieur JANODY Marc (15 voix)

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal

Le Maire,  
Bernard PERRET

